

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 14 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le 14 Mai, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 48

Date de convocation du Conseil municipal : 04/05/2018

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. LAPORTE André, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme RECHE Ariane, M. ROUX Bernard, M. VIDAL Guy, M. CAUMON Patrice ; Adjoints, M. MARTY José, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, M. DOCHE Patrick, M. FOISSAC Michel, M. GUINOT Gérard, M. ROUSSEL Olivier, Mme BATAILLE Nadine, Mme ROUMIGUIE Colette, M. LAPEZE Yannick, M. BARRES Roland, M. MAITREAU Yves, Mme LAINÉ Danièle, M. FERRÉ Gérard, et M. SAVAGE Edward et M. LAGARD Ludovic.

Absents Excusés : Mme WILLIAMS Rosamund qui a donné pouvoir à M. LALABARDE Alain, Mme LAFAGE Edith qui a donné pouvoir à M. DOCHE Patrick, Mme MARTIN-CASPARI Marie-Claude, Mme SENSI Claudine, M. DHENNIN Pierre, M. LYE Pierre-Yves qui a donné pouvoir à Mme LAINE Danièle et Mme SAURAT Anna.

Absents : Mme MONTAGNAC Martine, M. MURET Jean-Luc, Mme GARRALON Emmanuelle, M. THOMAS Christian, Mme LOUBATIERES Georgette, M. GARDES Gérard, M. QUEBRE Maurice, M. BOUDET Thierry, M. GERDOLLE Philippe, M. DELEU Jean-Michel, M. DARGERRE Dominique, Mme GARNERONE Anne-Marie, Mme FAURÉ Éliane, Mme RENOUX Martine, M. BECQUART Alain et Mme LACOMBE Pauline.

Secrétaire : M. BARRES Roland.

Le compte-rendu et le Procès-verbal de la séance précédente sont adoptés à l'unanimité.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2018-021, qui est irrégulière.

1/ DÉLIBÉRATION 2018/030 : FISCALITE COMMUNALE 2018

Monsieur le Maire fait état au Conseil Municipal des taux d'imposition des taxes directes locales fixées par l'Etat pour 2018. Il propose les nouveaux taux applicables, qui présentent une augmentation de 1.2% :

| | |
|--------------------|---------|
| Taxe habitation : | 8.70 % |
| Foncier bâti : | 11.57 % |
| Foncier non bâti : | 67.71% |
| CFE : | 15.41 % |

| |
|-----------------------|
| Pour : 28 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** ces propositions.

2/ DÉLIBÉRATION 2018/031 : AVENANTS AU MARCHE DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE

Par délibération en date du 30 Juin 2017, le conseil municipal a attribué les marchés de travaux pour la rénovation et l'extension de l'Ecole maternelle. Le coût après appel d'offres s'établissait à 459 974.58€ H.T pour la partie travaux.

Le Maître d'œuvre nous a informés que ces travaux nécessitent des prestations en plus ou en moins suite à des adaptations fonctionnelles et techniques.

De ce fait, et concernant les marchés de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres de l'Assemblée la nécessité d'approuver les avenants suivants :

| NUMERO ET LOT | ENTRPRISE ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ | ANCIEN MONTANT MARCHÉ H.T | MONTANT AVENANT H.T | NOUVEAU MONTANT MARCHÉ |
|--|----------------------------------|---------------------------|---------------------|------------------------|
| LOT N° 2 : GROS OEUVRE | SARL ROQUE BATIMENT | 77 005.34€ | 3 404.00€ | 80 409.34€ |
| LOT N° 4 : ENDUIT EXTERIEUR/FAçades | 46 APPLICATION | 12 146.50€ | -69.50€ | 12 077.00€ |
| LOT N° 5 : CHARPENTE COUVERTURE | CCT GARDES | 23 713.97€ | -2 102.66€ | 21 611.31€ |
| LOT N° 6 : CHARPENTE METALLIQUE/SERRURERIE | METAL FER CREATIONS | 32 104.00€ | -742.52€ | 31 361.48€ |
| LOT N° 7 : MENUISERIES EXTERIEURES | MENUISERIE LAUNES LEBRETON | 29 409.00€ | 916.00€ | 30 325.00€ |
| LOT N° 8 : MENUISERIES INTERIEURES | MENUISERIE LAUNES LEBRETON | 24 328.70€ | 1 291.00€ | 25 619.70€ |
| LOT N° 9: PLATRERIE / FAUX PLAFONDS | PLATRERIE JM VALERY | 48 905.50€ | -4 275.00 € | 44 630.50€ |
| LOT N° 11: PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE | ATVR ENERGIE | 70 058.72€ | 337.76€ | 70 396.48€ |

Le montant des avenants s'élève à - 1 240.92€. Le nouveau montant du marché H.T s'élève 458 733.66€ H.T, pour la partie travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

| |
|--|
| Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 |
|--|

- **APPROUVE** les avenants au marché de travaux ainsi que le nouveau montant du marché;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants précités ;

3/ DÉLIBÉRATION 2018/032 : AVENANT AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE DE L'OPERATION « AMÉNAGEMENT CŒUR DE VILLAGE »

Par délibération en date du 18 Décembre 2015, le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet « Aménagement du centre bourg de Montcuq – Opération Cœur de Village ». Le coût après appel d'offres s'établissait à 50 000€ H.T. Ce marché à été transféré à la Commune de MONTCUQ EN QUERCY BLANC le 11 Mai 2017.

Le maître d'ouvrage a souhaité modifier le périmètre d'intervention de ce programme pour un fonctionnement global optimisé des circulations et de la vie locale, ce qui nécessite un aménagement plus en profondeur. La Commune a demandé au maître d'œuvre de rajouter les espaces et éléments suivants :

- *Aménagement de la partie centrale de la Promenade avec création d'un parking sur le haut de la rue de la promenade
- *Aménagement de l'allée des platanes
- *Aménagement du parking de la tour
- *Création d'une fontaine
- *Déplacement de la statue de la république

Le maître d'ouvrage souhaite également l'affermissement des tranches 1, 2a et 2b.

Afin de tenir compte de toutes ces demandes, Le maître d'œuvre a proposé une réfection générale de ces espaces publics et une modification du sens de circulation en lieu et place d'une reprise uniquement des tapis voirie et trottoir et pris en compte cet aménagement en profondeur. Compte-tenu de ces modifications, une adaptation du montant des travaux s'avère nécessaire.

| NUMERO ET LOT | ENTRPRISE ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ | ANCIEN MONTANT MARCHE H.T | MONTANT AVENANT H.T | NOUVEAU MONTANT MARCHÉ |
|--|----------------------------------|---------------------------|---------------------|------------------------|
| LOT N° 2 : GROS OEUVRE | SARL ROQUE BATIMENT | 77 005.34€ | 3 404.00€ | 80 409.34€ |
| LOT N° 4 : ENDUIT EXTERIEUR/FAçades | 46 APPLICATION | 12 146.50€ | -69.50€ | 12 077.00€ |
| LOT N° 5 : CHARPENTE COUVERTURE | CCT GARDES | 23 713.97€ | -2 102.66€ | 21 611.31€ |
| LOT N° 6 : CHARPENTE METALLIQUE/SERRURERIE | METAL FER CREATIONS | 32 104.00€ | -742.52€ | 31 361.48€ |
| LOT N° 7 : MENUISERIES EXTERIEURES | MENUISERIE LAUNES LEBRETON | 29 409.00€ | 916.00€ | 30 325.00€ |
| LOT N° 8 : MENUISERIES INTERIEURES | MENUISERIE LAUNES LEBRETON | 24 328.70€ | 1 291.00€ | 25 619.70€ |
| LOT N° 9: PLATRERIE / FAUX PLAFONDS | PLATRERIE JM VALERY | 48 905.50€ | -4 275.00 € | 44 630.50€ |
| LOT N° 11: PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE | ATVR ENERGIE | 70 058.72€ | 337.76€ | 70 396.48€ |

Le montant des avenants s'élève à - 1 240.92€. Le nouveau montant du marché H.T s'élève 458 733.66€ H.T, pour la partie travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

| |
|--|
| Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 |
|--|

- **APPROUVE** les avenants au marché de travaux ainsi que le nouveau montant du marché;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants précités ;

3/ DÉLIBÉRATION 2018/032 : AVENANT AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE DE L'OPERATION « AMÉNAGEMENT CŒUR DE VILLAGE »

Par délibération en date du 18 Décembre 2015, le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet « Aménagement du centre bourg de Montcuq – Opération Cœur de Village ». Le coût après appel d'offres s'établissait à 50 000€ H.T. Ce marché a été transféré à la Commune de MONTCUQ EN QUERCY BLANC le 11 Mai 2017.

Le maître d'ouvrage a souhaité modifier le périmètre d'intervention de ce programme pour un fonctionnement global optimisé des circulations et de la vie locale, ce qui nécessite un aménagement plus en profondeur. La Commune a demandé au maître d'œuvre de rajouter les espaces et éléments suivants :

- *Aménagement de la partie centrale de la Promenade avec création d'un parking sur le haut de la rue de la promenade
- *Aménagement de l'allée des platanes
- *Aménagement du parking de la tour
- *Création d'une fontaine
- *Déplacement de la statue de la république

Le maître d'ouvrage souhaite également l'affermissement des tranches 1, 2a et 2b.

Afin de tenir compte de toutes ces demandes, Le maître d'œuvre a proposé une réfection générale de ces espaces publics et une modification du sens de circulation en lieu et place d'une reprise uniquement des tapis voirie et trottoir et pris en compte cet aménagement en profondeur. Compte-tenu de ces modifications, une adaptation du montant des travaux s'avère nécessaire.

La Commission d'Appel d'Offres consultative, réunie en séance le 7 Mai 2018, a émis un avis favorable à la réalisation de cet avenant, dans la mesure où ces travaux modifiés engendrent des prestations supplémentaires, qui n'entraînent pas une augmentation du marché supérieure à 50% du montant initial. De plus, la CAO indique qu'un changement de titulaire du marché serait très difficile pour des raisons techniques et présenterait un inconvénient majeur et entraînerait également une augmentation substantielle des coûts.

De ce fait, et concernant le marché de maîtrise d'œuvre, Monsieur le Maire précise aux membres de l'Assemblée la nécessité d'approuver l'avenant suivant :

*Avenant n° 3 d'un montant de 24 473.55€ H.T. Le nouveau montant du marché H.T s'élève à **74 473.55 € H.T.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre ainsi que le nouveau montant du marché, qui se monte à 74 473.55€

| |
|-----------------------|
| Pour : 28 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant précité.

4/ DÉLIBÉRATION 2018/033: RENONCIATION A SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PROPRIÉTÉ DES CONSORTS BRUSINI « Sous le Château »

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande des Consorts BRUSINI, propriétaires du fond servant de servitude correspondant au passage traversant son terrain cadastré section L n° 1900, au lieudit Sous le Château.

Il avait été constitué, aux termes d'un acte reçu par Maître COURBES, en date du 13 septembre 1978, contenant vente par Mme COUTURE à M. MARTY, une servitude de passage au profit des parcelles cadastrées section L n° 1905 et 1908, appartenant à la Commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Consorts BRUSINI, ont trouvé un acquéreur pour ce terrain, et qu'il serait souhaitable que cette servitude soit annulée compte tenu du fait qu'elle ne soit plus utilisée depuis de nombreuses années.

| |
|-----------------------|
| Pour : 28 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE DE RENONCER** définitivement à la servitude de passage dont la Commune bénéficie sur la parcelle cadastré section L n° 1900. Cette renonciation sera constatée par acte notarié. Les frais inhérents à cette annulation seront intégralement pris en charge par le propriétaire du fonds servant, les consorts BRUSINI.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte et tous les documents y afférents.

5/ DÉLIBÉRATION 2018/034: AUTORISATION AU MAIRE POUR SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSION DE TERRAIN A TITRE GRATUIT AU BENEFICE DE LA COMMUNE

Le Département du Lot est propriétaire de terrains délaissés de la RD 653, situés au carrefour des RD4 et 653 au lieudit Saint-Jean, d'une superficie de 2524 m². Ces terrains ne sont d'aucune utilité pour les services du Département.

La Commune, utilise et entretient depuis des années ces terrains, et s'en porte acquéreur afin d'y aménager une station de lavage, et embellir cette zone.

La Commission permanente du Département du Lot a délibéré le 9 avril 2018 et donné son accord à la cession à titre gratuits de ces terrains délaissés, d'une surface totale de 2524 m², au profit de la Commune de Montcuq en Quercy-Blanc.

| |
|-----------------------|
| Pour : 28 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

-**PREND ACTE** de la cession à titre gratuit de ces terrains

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents y afférents.

6/ DÉLIBÉRATION 2018/035: CREATION DE HUIT EMPLOIS POUR UN BESOIN SAISONNIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'ouverture prochaine des sites touristiques : le Camping Municipal le 14 Juin 2018, le Plan d'eau Saint-sernin le 23 Juin 2018 et la Tour le 16 Juin 2018.

Il précise également que les heures d'ouverture de la tour seront élargies pour permettre une ouverture en continue de 10 h à 19 Heures du 7 Juillet au 31 Août.

Egalement, en raison des congés annuels et du surcroit de travail, il convient de créer un emploi saisonnier auprès des services techniques.

Huit agents devront donc être recrutés pour assurer le bon fonctionnement du service.

Il propose donc, pour faire face à ce besoin saisonnier, de créer huit emplois d'adjoint technique territorial :

**un emploi à temps complet, du 15 Mai au 1^{er} Septembre 2018 pour les services techniques*

**un emploi à temps non complet, à raison de 27.5 heures par semaine, du 11 Juin au 16 Septembre 2018 pour le camping et la tour ;*

**un emploi à temps non complet, à raison de 25 heures par semaine, du 15 Juin au 2 Septembre 2018 pour le plan d'eau et la tour ;*

**deux emplois à temps non complet, à raison de 31.5 Heures par semaine du 1^{er} au 31 Juillet 2018 pour le plan d'eau et la tour ;*

**un emploi à temps non complet, à raison de 30 Heures par semaine du 27 Juillet au 27 Août 2018 pour le plan d'eau et la tour ;*

**un emploi à temps non complet, à raison de 32.5Heures par semaine, du 1^{er} au 31 Août 2018 pour le plan d'eau et la tour ;*

**un emploi à temps non complet, à raison de 31 heures par semaine, du 13 Août au 2 Septembre 2018 pour le plan d'eau et la tour ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

| |
|-----------------------|
| Pour : 28 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

- **DECIDE** la création de ces huit emplois d'adjoint technique territorial pour un besoin saisonnier sur la base de l'indice IB 347, IM 325.

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour procéder aux formalités réglementaires de recrutement et de nomination des agents concernés.

- **DECIDE** qu'il pourra être demandé aux agents d'effectuer des heures complémentaires selon les besoins du service et que ces heures leur seront rémunérées.

- **DIT** que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2018

7/ DÉLIBÉRATION 2018/036: TARIFS PARKING PLAN D'EAU ET VENTE CENDRIERS DE PLAGE

Suite à la révision des tarifs du plan d'eau en 2016, Monsieur le Maire propose de conserver les mêmes tarifs mais de rajouter un tarif pour les minibus et bus.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

FIXE les tarifs suivants par véhicule correspondant au droit d'entrée du parking au Plan d'Eau Saint-Sernin :

***2.00€** le ticket pour les résidents de Montcuq en Quercy-Blanc (sur présentation d'une carte de résident délivrée par les 5 mairies annexes)

***7.00 €** le ticket pour les autres visiteurs

***10.00€** le ticket pour les véhicules de 8 à 9 places ou mini-bus

***19.00€** la carte valable pour toute la saison -du 15 Juin au 15 Septembre- pour les résidents Montcuquois (sur présentation d'une carte de résident délivré par les 5 mairies annexes)

***19.00€** la carte valable pour un mois pour les habitants du territoire de la Communauté de Communes du Quercy-Blanc

***25.00€** la carte de 5 entrées pour les autres visiteurs ou valable pour une entrée d'un minibus ou bus (véhicule de plus de 9 places)

DIT que ce droit d'entrée est redevable tous les jours de 10H30 à 18H pendant la période du 15 Juin au 15 Septembre

FIXE à 0,50€ la somme correspondant à la vente d'un cendrier de plage

| |
|-----------------------|
| Pour : 28 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

QUESTIONS DIVERSES :

***Constitution Jury d'assises 2019- Tirage au sort :**

A la demande de la Préfecture, il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour 2019.

La commune de MONTCUQ EN QUERCY BLANC doit avoir 2 jurés, et il convient de tirer au sort 6 noms.

Ont été tirés au sort à partir de la liste électorale :

-Philippe GERDOLLE

-Simone ALBUGUES épouse FÉRRÉ

- Olivier DELSOL

-Anthony MARTINEZ

-Lydie AMELIN

- Monique BIGUET Epouse BERRANEM.

***Ouverture Mairie de VALPRIONDE**

Compte-tenu de l'obligation pour les communes déléguées d'avoir une mairie annexe sur le territoire de leur commune, La Mairie de VALPRIONDE sera de nouveau ouverte tous les mardis matins de 8h30 à 10h30.

***Expositions été 2018 et concert pour les 20 ans du décès de Nino FERRER le 13/08/2018**

Cet été, sur les mois de juillet et Août, afin de rendre hommage à Nino FERRER, et en collaboration avec sa famille, une exposition se tiendra sur plusieurs lieux : Salle de la mairie, salle associative, salle 1^{er} étage de la tour et Galerie « Au lion d'or ». De plus un concert aura lieu le 13 Août, au pied de la tour. La Commune souhaite s'engager pleinement aux côtés de la famille et de la société de production et propose une participation financière à hauteur de 10 000€. Une décision budgétaire modificative sera présentée au vote lors d'un prochain conseil municipal.

***Placier marché Dominical**

Le placier de la Commune nous a informé de son souhait de cesser ses fonctions au 31.12.2018. Nous avons plusieurs possibilités, soit recruter une personne uniquement pour cette mission ou créer une association qui s'occuperait du marché.

***Prochaine réunion :** le mardi 26/06 à 20 Heures. Il n'y aura pas de réunion au mois de juillet, Il faudra par contre en prévoir une entre le 16 et le 25/08.

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance publique.

Fait à MONTCUQ, le 16 Mai 2018
Le Maire,



Alain LALABARDE

